

Aspects relatifs à l'égalité entre les femmes et les hommes dans le contexte de la récession économique et de la crise financière

2009/2204(INI) - 04/05/2010

La commission des droits de la femme et de l'égalité des genres a adopté le rapport d'initiative de Raül ROMEVA i RUEDA (Verts/ALE, ES) sur les aspects relatifs à l'égalité entre les femmes et les hommes dans le contexte de la récession économique et de la crise financière.

Crise financière : les femmes plus durement touchées que les hommes : les députés rappellent que l'égalité de traitement entre les femmes et les hommes constitue l'un des objectifs de l'Union européenne et constitue un des principes fondamentaux de toute réponse politique à la crise économique et financière. Or, la crise actuelle fait peser un réel danger sur les progrès accomplis en matière d'égalité hommes/femmes et la récession risque de toucher plus durement les femmes que les hommes. Pour les députés, tout doit être fait pour éviter que la crise financière et économique ne mettent en péril les résultats obtenus en matière d'égalité des genres et la récession ne doit pas servir de prétexte, comme c'est déjà le cas dans certains États membres, à la **réduction des mesures en matière d'égalité hommes/femmes**. Les députés estiment en particulier que la récession peut être utilisée comme une occasion unique de rendre les politiques économiques et sociales plus ouvertes à la dimension de l'égalité hommes/femmes et de progresser vers la création d'une société plus égalitaire entre les sexes.

Coûts cachés de la crise : pour les députés, l'impact de la crise sera plus important pour les femmes mais aussi pour les ménages dont les revenus sont sensiblement affectés par la perte d'emploi des femmes. Ils invitent dès lors les institutions de l'Union et les États membres à prendre en compte les coûts cachés de la crise, notamment les répercussions liées à l'égalité hommes-femmes qui sont souvent méconnues. Les parlementaires notent en particulier l'augmentation de la "ségrégation" sexuelle du travail, la fragilisation de l'emploi des femmes due à la sous-traitance, l'augmentation de l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes, la réduction de l'accès des femmes à la santé et à l'éducation, des inégalités plus fortes dans l'accès au crédit, aux terres et aux biens, et l'accentuation de la féminisation de la pauvreté. Ils indiquent au passage que les **écarts de rémunération** entre les femmes et les hommes risquent d'être aggravés par la crise économique et financière. Ils demandent dès lors des mesures contraignantes en la matière et appellent la Commission à présenter une proposition législative sur la révision de la législation existante relative à l'application du principe de **l'égalité des rémunérations entre les travailleurs masculins et les travailleurs féminins**. Ils suggèrent en particulier que l'écart des rémunérations passe à une marge maximale située entre **0-5% d'ici à 2020** en adoptant une approche de tolérance zéro par l'application de sanctions.

Chômage des femmes : constatant que de très nombreuses femmes ont déjà perdu ou sont sur le point de perdre leur emploi, les députés soulignent également les baisses des revenus pour les femmes indépendantes (dans les secteurs agricole et rural). Bien que l'on ait réussi à faire en sorte que l'emploi des femmes dans l'Union se rapproche de l'objectif de 60% en 2010, un objectif plus ambitieux devrait être atteint, estiment les députés qui demandent que le taux d'emploi des femmes atteigne 75% en 2020. Les députés indiquent également que le **chômage féminin risque d'augmenter de manière disproportionnée**, car des coupes budgétaires sont annoncées dans le secteur public, puisque les femmes sont surreprésentées dans le secteur de l'éducation, la santé et les services sociaux.

Parallèlement, les députés soulignent l'effet positif de l'égalité hommes/femmes pour la croissance économique. En effet, selon les calculs, si les taux d'emploi, d'emploi à temps partiel et de productivité des

femmes étaient similaires à ceux des hommes, le PIB augmenterait de 30%. Les députés demandent des mesures pour faciliter l'emploi des femmes, telles que la réduction de la charge administrative pesant sur les entreprises de 25% d'ici à 2012, l'incorporation d'un chapitre relatif à l'égalité hommes-femmes dans les lignes directrices pour l'emploi et les orientations macro-économiques et la stratégie "UE 2020" ou le "gender budgeting".

Aider les femmes les plus vulnérables : la crise touchera aussi plus durement les femmes les plus vulnérables: handicapées, immigrées, appartenant à des minorités ethniques, peu qualifiées, dans une situation de chômage de longue durée, seules et sans ressources, ayant des personnes dépendantes à charge, etc. Dans ce contexte, les députés en appellent à une **réponse différenciée face à la crise**. Face à la situation particulièrement précaire des femmes migrantes, les députés constatent leur présence de plus en plus grande dans des maisons privées sans accès à une protection et aux avantages sociaux et professionnels. Ils invitent dès lors les États membres à lutter contre le travail clandestin et à intégrer les travailleurs migrants en situation régulière dans les régimes de sécurité sociale et de soins de santé.

Lutter contre les stéréotypes : une fois de plus, les députés demandent que l'on agisse pour combattre les stéréotypes dont sont victimes les femmes. Ces stéréotypes ont une influence sur le choix des femmes en matière d'éducation, de formation, d'emploi, de répartition des responsabilités domestiques et familiales, de participation à la vie publique, et de participation et de représentation à des postes de prise de décisions, ainsi qu'à leur élection dans le milieu du travail. Ils sont également l'une des causes les plus persistantes d'inégalité entre les hommes et les femmes.

Femmes et prise de décision : constatant que les femmes sont toujours sous-représentées dans les postes à responsabilités, les députés demandent à la Commission d'élaborer une étude au niveau de l'Union sur la relation entre le nombre de femmes siégeant dans les conseils d'administration et le développement financier des entreprises. Ils se réjouissent de constater qu'en Norvège, 40% au moins des personnes siégeant au conseil d'administration des sociétés anonymes devront être des femmes. Ils appellent dès lors la Commission et les États membres à considérer l'initiative norvégienne comme un exemple positif et à s'engager dans la même direction pour les entreprises cotées en Bourse. Les députés soulignent parallèlement que les femmes sont **sous-représentées dans la prise de décision financière**: il convient donc d'améliorer leur participation dans les domaines de l'analyse budgétaire et des modalités de gouvernance des systèmes financiers européens, dont la BCE. Plus globalement, les parlementaires demandent aux institutions européennes, aux États membres et aux autorités régionales de prendre des mesures effectives et législatives, pour encourager une présence équilibrée des femmes et des hommes aux postes à responsabilité avec des **objectifs contraignants à la clé**.

Développer des services de soins abordables : les députés appellent l'Union et ses États membres à analyser et à agir contre les effets négatifs de la réduction de dépenses publiques et de prestations sociales pour les femmes. Il faut notamment veiller à ce que les femmes ne se trouvent pas confrontées à une charge disproportionnée en matière de soins (enfants, personnes âgées et personnes à charge). Les États membres sont également appelés à développer des services de soins abordables, accessibles et de qualité pour les enfants et les autres personnes à charge. Ces derniers sont également appelés à tirer pleinement parti des possibilités offertes par les Fonds structurels pour faciliter l'accès au financement de services de qualité. Des mesures sont en outre réclamées pour maintenir les budgets destinés aux soins de santé génésiques dans les États membres.

Mieux sensibiliser au phénomène de la violence contre les femmes : les députés invitent les États membres à sensibiliser de manière aussi large que possible sur le phénomène de la violence exercée à l'encontre des femmes. Ils incitent les États membres à recourir à la législation nationale pour traiter toutes les formes de violence fondées sur le sexe, et se félicitent de l'initiative de la présidence espagnole de mettre en place un observatoire de la violence à l'égard des femmes, car force est de constater qu'en période de crise, la violence à l'égard des femmes ne cesse d'augmenter.

Mobiliser les Fonds européens au service des femmes : les députés estiment qu'il faut mobiliser les Fonds structurels européens au niveau national pour faire face aux effets de la récession. Ils demandent que soit modifié le règlement FEADER afin qu'il soit possible d'entreprendre des actions positives en faveur des femmes pendant la prochaine période de programmation 2014-2020, sachant qu'une telle mesure aurait des effets très positifs sur l'emploi des femmes dans le milieu rural. Ils invitent notamment le Conseil, la Commission et les États membres à mettre en place une **réserve financière au sein de chaque Fonds** pour les activités relatives à l'égalité des chances.

Mobiliser les femmes aux « emplois verts » : dans la perspective de la stratégie "UE 2020", l'"économie verte" et les "emplois verts" pourraient devenir un facteur majeur de croissance dans l'Union (des études indiquent que le nombre d'emplois dans le secteur des énergies renouvelables pourrait doubler pour atteindre 2,8 millions d'emplois en 2020). La conversion écologique de l'économie et la transition vers une économie à faible intensité en carbone créeront une demande très forte de travailleurs qualifiés. Or, les femmes sont une nouvelle fois sous-représentées dans le secteur des énergies renouvelables, raison pour laquelle les députés appellent à des mesures pour permettre aux femmes d'être davantage incluses dans des projets et des programmes de formation sur la transformation écologique. Ils demandent également aux États membres d'encourager la présence des femmes dans le secteur des hautes technologies.

En guise de conclusion, les députés demandent à la Commission, au Conseil et aux États membres d'adopter les mesures nécessaires pour intégrer la perspective de genre à toutes les politiques de l'Union européenne et de procéder à la révision de la législation existante pour parvenir à une application correcte de l'égalité entre les femmes et les hommes et pour rendre possible, l'adoption de mesures de discrimination positive. Ils demandent enfin à la Commission de proposer **une directive sur la paternité, l'adoption et le congé filial**.